

Structure N° C085005

Attestation d'affiliation FFCV

Cher(e) Président(e),

J'ai le plaisir de vous confirmer que la **structure** : **SAINT JEAN VENT D'ESTRAN**

Sous le numéro client : **C085005**

Est reconnue par la Fédération Française de Char à Voile pour la saison du

01/07/2025 au 30/06/2026

A ce titre, la FFCV reconnaît ses activités liées au char à voile :

- **Participer à la vie sportive de la discipline**
- **Structurer la pratique de ses adhérents**
- **Organiser des manifestations et compétitions ouvertes aux licenciés**
- **Développer la pratique du char à voile**

Elle délivre à ses adhérents, au nom de la FFCV, les titres fédéraux suivants :

- **Licence Arbitre, élu, dirigeant et membres bureau directeur**
- **Licence Bénévole**
- **Licence Pratiquant Adulte et jeune (loisir, compétition)**
- **Licence Pratique découverte - Licence 1 jour (manifestation)**
- **Licence moniteur**



Pour ses activités reconnues, elle peut utiliser les services proposés par la Fédération et bénéficier des garanties du contrat d'assurance en [Responsabilité Civile souscrit par la FFCV, à partir de la date de la demande d'affiliation.](#)

La notice d'information du contrat Responsabilité Civile / Défense Recours (RC/DR) souscrit par la Fédération Française de Char à Voile à effet du 01.07.2022 est téléchargeable sur le site FFCV : https://drive.google.com/drive/folders/1DONk3B_1qLsyjCAPYvqLY-qkgdfalbbs

Les activités doivent être organisées conformément aux recommandations fédérales n°1 « recommandations Fédérales relatives aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activité physique et sportive qui dispensent un enseignement du char à voile ou en organisent la pratique. »

Je vous souhaite de beaux moments de char à voile.

Passionnément dans le vent. Aurélie POULAIN

Le Plessis-Pâté, le 11/09/2025

Présidente de la FFCV